

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2007

Séance du 16 novembre 2007

CG 07/4^{ème}/I-04

**LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL
DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR 2007**

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation le projet de décision modificative n°2 pour 2007 du Laboratoire Vétérinaire Départemental, tel qu'il a été adopté par le comité de gestion de l'établissement.

L'équilibre général de ce projet s'établit en mouvements réels à **82 766,00 €**

Les dépenses s'établissent de la façon suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Compte 21</u>	– Immobilisations corporelles.....	132,00 €
<u>Compte 23</u>	– Immobilisations en cours.....	9 068,00 €
<u>Chapitre 020</u>	– Dépenses imprévues	<u>-9 200,00 €</u>
Total des dépenses d'investissement.....		0,00 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

-CHAPITRE 011 – Charges à caractère général

<u>Compte 60</u>	– Achats.....	31 500,00 €
<u>Compte 61</u>	– Autres charges externes – Services extérieurs.	2 850,00 €
<u>Compte 62</u> (sauf 621)	– Autres services extérieurs.....	<u>10 900,00 €</u>

Sous-total des dépenses du chapitre 011..... 45 250,00 €

-CHAPITRE 012 – Charges de personnel et frais assimilés

<u>Compte 64</u>	– Charges de personnel.....	<u>35 420,00 €</u>
	Sous-total des dépenses du chapitre 012.....	35 420,00 €
<u>- CHAPITRE 65</u>	– Autres charges d'activité.....	2 096,00 €
	Total des dépenses de fonctionnement.....	82 766,00 €
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES.....	82 766,00 €

L'ensemble de ces dépenses est équilibré par les recettes suivantes :

– SECTION D'INVESTISSEMENT
Sans changement

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>-CHAPITRE 70</u>	– Produits des services, du domaine et ventes diverses.....	76 471,00 €
<u>-CHAPITRE 74</u>	– Dotations, subventions et participations....	<u>6 295,00 €</u>

Total des recettes de fonctionnement..... 82 766,00 €

TOTAL GENERAL DES RECETTES..... 82 766,00 €

* * *

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le projet de décision modificative n°2 pour 2007, du Laboratoire Vétérinaire Départemental, tel qu'il vient de vous être présenté.

◆

◆ ◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du comité de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la décision modificative n° 2 de 2007 du Laboratoire Vétérinaire départemental qui s'équilibre à 82 766 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,